DÉPARTEMENTS DES YVELINES, DE L'ESSONNE ET DU VAL D'OISE

Inspection Générale des Carrières

I. G. C. N° 78 384 CR 24694
(Référence à rappeler dans la réponse)

ARRIVE LE
01 SEP. 2015
DDT des Yvelines
SPACT/Planification Versailles

Versailles, le 28 AOUT 2015

ARRIVE LE
- 1 SEP. 2015
DDT des Yvelines
SPACT/Secrétariat

Monsieur LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES TERRITOIRES DES YVELINES
Service Planification Aménagement
et Connaissance des Territoires
Planification Versailles
35 rue de Noailles
BP 1115
78 011 VERSAILLES CEDEX

OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune de MEDAN
Porter à connaissance

P.J. : Copie sans échelle du plan de zonage

REF. : Votre lettre en date du 19 Août 2015

Par lettre citée en référence, relative au Plan Local d'Urbanisme de MEDAN, vous me demandez toutes les informations utiles à porter à la connaissance du Maire.

Vous trouverez, ci-joint, une copie sans échelle du plan de la commune sur lequel figurent les périmètres délimitant les zones affectées ou susceptibles d'avoir été affectées par d'anciennes cavités abandonnées. Vos services, si ils le souhaitent, peuvent obtenir un plan en format numérique. Ces périmètres ont été approuvés par l'arrêté préfectoral n°07-042 du 20 Mars 2007 - Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.) liés aux carrières souterraines de gypse abandonnées.

Conformément à l'article R126-1 du Code de l'Urbanisme, il constitue une servitude d'utilité publique (PM1 – Sécurité Publique : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.) relatif aux zones de risque de mouvements de terrains (risque d'effondrement ou d'affaissement du sol) liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées à annexer au Plan Local d'Urbanisme avec le règlement établi.

Nous vous informons à ce titre que seul le plan de zonage approuvé par le Préfet est réglementaire (zones rouges et bleues) et doit être utilisé en respectant l'échelle (1/2000). Sur le plan ci-joint n'est représenté qu'une enveloppe approximative du P.P.R.

Le Chef de Service
Inspection Générale des Carrières

Signé : Alain ETCHEBERRY

Téléphone 01 39 07 56 00 - Télécopie 01 39 07 56 14 - Adresse postale : 5, rue de la Patte d'Oie - 78000 VERSAILLES

MEDAN (78)

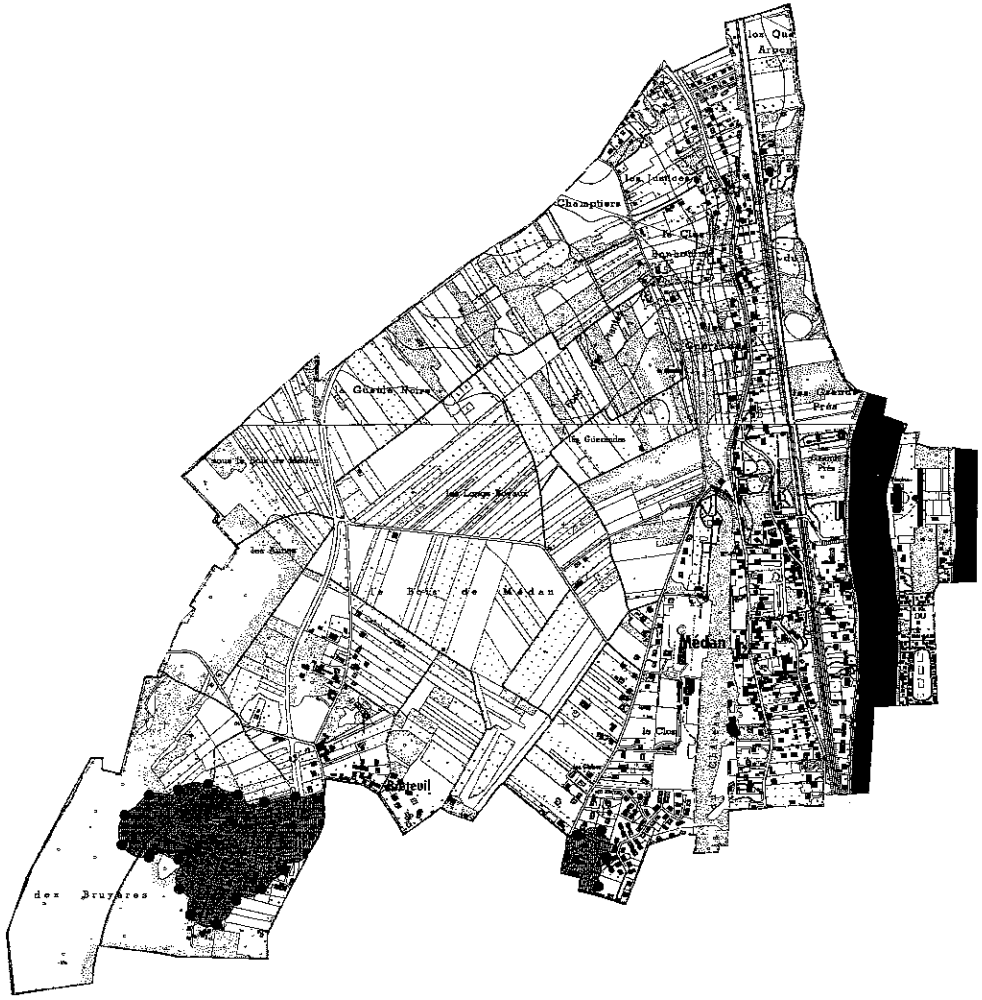

Tableau d'assemblage des communes des Yvelines

MEDAN

ZONAGE DES CAVITES SOUTERRAINES

Echelle: 1/5000

Zonage P.P.R.(Livre R.111.3) – Arrêté Préfectoral du

Zonage P.P.R.– Arrêté Préfectoral du 30/03/2007

Zonage non réglementaire

Limite de commune — Superficie: 291 ha

Source géologique du matériau cavité

Gypse	Calcaire	Craie	Marnière	Divers (souterrains, ...)
12,4 ha				

Edité par l'INSPECTION GENERALE des CARRIERES en 2002

DEPARTEMENTS des YVELINES , du VAL D'OISE et de l'ESSONNE

Achevé : I.G.C. 3, rue Pierre DESCOT 78000 VERSAILLES tél.: 01.39.20.17.12.